

# Extinction de l'éclairage public : résultats du questionnaire et mise en oeuvre



Chères Labastidiennes, Chers Labastidiens,

Une consultation citoyenne sur l'extinction de l'éclairage public de 23 h 30 à 5 h 30 du matin a été organisée en décembre et janvier derniers.

**Plus de 350 personnes ont répondu au questionnaire et nous les en remercions. Après analyse des réponses, il s'avère que le projet d'extinction recueille plus de 90 % d'avis favorables.**

En conséquence, nous allons expérimenter l'extinction de l'éclairage public comme nous nous y sommes engagés en cas de réponses majoritairement positives.

Cette expérimentation va être **mise en place à partir du mardi 21 février 2023** : les rues du village avec des luminaires déjà équipés d'horloges astronomiques, seront éclairées de la tombée de la nuit jusqu'à 23 h 30, puis de nouveau à partir de 5 h 30 du matin. **Entre 23 h 30 et 5 h 30, heures de très faible fréquentation, l'éclairage public sera éteint.**

**Au bout d'un an, nous vous questionnerons à nouveau pour tirer un bilan de cette expérimentation et pour décider de sa pérennisation.**

*Pour rappel, cette expérimentation répond à 3 enjeux :*

- **Financier**, avec pour objectif premier de diminuer les consommations d'énergie de la commune, dans un souci de préserver ses finances et nos capacités d'investissement. La question du coût de l'énergie est au centre de cette mesure. La hausse du montant des factures d'énergie que chacun peut constater chez soi est aussi vécue par les collectivités, qui doivent prendre des mesures fortes dans le sens de la sobriété énergétique.
- **Écologique**, en réduisant l'utilisation de ressources énergétiques et luttant contre la pollution lumineuse. La lumière artificielle modifie le comportement des espèces animales (perte de capacité d'orientation, trouble des rythmes biologiques, perturbations hormonales et reproductrices, etc.). Eteindre l'éclairage public en cœur de nuit leur permettra de renouer avec leur rythme naturel.



- **Fonctionnel**, en adaptant les heures d'éclairage aux usages dans le respect de la réglementation. L'éclairage public reste allumé aux heures d'entrée et de sortie du travail et d'école, permet d'aller faire des courses ou de se rendre à une activité, etc.

### *En réponse aux différentes interrogations :*

- **Qu'en est-il de la sécurité des personnes ?**

L'éclairage permet de mieux voir et procure **un sentiment de sécurité**, mais il ne permet pas de protéger les personnes en tant que tel. A l'inverse, il est même bénéfique au délinquant puisqu'il lui permet également de voir ce qu'il entreprend et de mieux repérer sa cible.

Selon les chiffres disponibles de l'Observatoire national de la délinquance et des ripostes pénales (ONDRP) et d'études universitaires spécialisées en prévention-sécurité, **près de 80% des vols et agressions ont lieu en plein jour**.

L'extinction permet de limiter les rassemblements et baisse ainsi les troubles publics.

- **Pourquoi ne pas éteindre un lampadaire sur deux ?**

Ce serait possible techniquement mais cela entraînerait des travaux importants et coûteux.

Pour des raisons de sécurité : l'œil n'a pas le temps de s'habituer aux passages rapides ombre/lumière, générant ainsi une mauvaise visibilité, en particulier pour les conducteurs.

- **Pourquoi ne pas installer des détecteurs de mouvement sur chaque lampadaire ?**

C'est possible sur les cheminements piétons (le détecteur est installé à l'entrée du cheminement et il éclaire l'ensemble du cheminement) mais notre réseau n'est actuellement pas équipé de cette solution. Seuls les LED sont aujourd'hui capables de subir un allumage et une extinction instantanée à répétition.

Ce n'est pas pertinent sur les voies où circulent les véhicules. Sur la commune, la détection va être prochainement mise en œuvre sur le parking de l'église.

- **Pourquoi ne pas se contenter de remplacer les anciens éclairages par des LED ?**

Nous allons poursuivre le remplacement de l'éclairage existant par des LED comme cela vient d'être réalisé dans les impasses des Acacias et des Tilleuls. Cependant, l'éclairage par LED répond bien à la problématique des économies d'énergie mais pas à la problématique environnementale.